

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°27 Réunion du 29 Avril 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2024/2025

Les finales des Coupes Cote d'Azur se dérouleront les 24 et 25 mai prochain sur le complexe sportif REBUTTATO à Mouans Sartoux.

Il a été procédé ce jour le tirage au sort afin de déterminer les clubs recevant.

Le club premier nommé est désigné comme club recevant pour la Finale. A ce titre il lui incombe de fournir la tablette pour la FMI pour accomplir toutes les formalités administratives ainsi que les ballons de matchs.

Veillez trouver ci-dessus le programme des finales :

SAMEDI 24 MAI 2025 :

9H30 : FINALE U15 FEMININE :	AS MONACO FF /	OGC NICE
11H15 : FINALE U14 CHARLES AGNELLI :	ASTAM /	VSJB FC
14H00 : FINALE U18 FEMININE :	AS MONACO FF /	AS CANNES
16H00 : FINALE U16 PIERRE OLIVARI :	USCBO /	ASCC FOOT OU USCA
18H00 : FINALE COUPE GRILLO :	STELLA CORSA /	MUNICIPAUX CAGNES

DIMANCHE 25 MAI 2025 :

10H00 : FINALE SENIORS A 7 F. :	US VALBONNE /	US DRAP
14H00 : FINALE U18 MICHEL KITABDJIAN :	AS MONACO FF /	ESCR
16H00 : FINALE FEMININE A 11 P. MARENCO :	AS CANNES /	FC CARROS
18H00 : FINALE SENIORS GARCONS :	FC MOUGINS /	ESCR

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

Le Secrétaire de séance :
M. Jean Louis REBAUDO